

Délibération

Commission Spéciale d'Homologation Nomination des Représentants Elus

1. Exposé des motifs :

Suite à l'accord cadre adopté en Commission Paritaire Nationale du 9 février 2012, relatif au Statut du Personnel Administratif des établissements du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, dans le cadre de la réforme issue de la loi du 23 juillet 2010, et notamment son chapitre II concernant la cessation d'un commun accord de la relation de travail, chaque CCI doit mettre en place une Commission Spéciale d'Homologation.

Cette Commission est chargée d'homologuer la convention passée entre l'employeur et l'agent définissant les conditions de la rupture de la relation de travail, après vérification du bon déroulement de la procédure ainsi que la liberté de consentement des parties.

La CSH est une commission paritaire, présidée de droit par le Président de la CPL. Elle est composée :

- D'un représentant du personnel par collège, soit, pour la CCIRS, 3 représentants (employé, agent de maîtrise, cadre)
- D'un nombre égal de membres élus de la CCI, dont le Président de la CPL
- Du Directeur Général de la CCI qui participe à la CSH sans voix délibérative.

2. Délibération :

La Chambre de Commerce et d'industrie de Rochefort et de Saintonge réunie en Assemblée Générale,
CONSIDERANT

l'accord cadre adopté en Commission Paritaire Nationale du 9 février 2012 relatif au Statut du Personnel Administratif des établissements du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie dans le cadre de la réforme issue de la loi du 23 juillet 2010, et plus particulièrement son chapitre II,
CONSIDERANT

la composition et le fonctionnement de la CPL au sein de la CCIRS,
PROPOSE

comme représentants à la Commission Spéciale d'Homologation au titre des Membres élus :

- Jean-Claude DELAUNE, Président de la CPL
- Roland CAILLET
- Nicolas DACOSTA

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur ce projet de Commission Spéciale d'Homologation, Nomination des Représentants Elus

CCI territoriale de Rochefort et de Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 28 juin 2012, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	30
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	18
Nombre de votants	18
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Hervé FAUCHET

Jean-Claude DELAUNE

1^{ER} Vice-président, secrétaire de séance
Les secrétaires et secrétaire adjoint étant absents

Président